



Genève, le 13 février 2024  
Aux représentantes et représentants  
des médias

## Communiqué de presse du département du territoire

### Fermeture des ESREC les dimanches et jours fériés dès le 1er mars 2024

**Les espaces de récupération cantonaux (ESREC) permettent à la population d'éliminer gratuitement ses déchets ménagers. Ces ESREC sont financés par le fonds cantonal sur la gestion des déchets (FCGD). Les ressources de ce fonds n'étant plus suffisantes, les trois ESREC cantonaux seront fermés les dimanches et jours fériés dès le 1er mars 2024. L'approvisionnement du fonds provient notamment de la taxe prélevée sur l'incinération des ordures ménagères à l'usine de Cheneviers.**

Les ESREC offrent la possibilité à la population de se débarrasser gratuitement de ses déchets ménagers préalablement triés. Dès le 1er mars 2024, ceux-ci seront fermés les dimanches et jours fériés. La nécessité de réaliser des économies a abouti à cette restriction des horaires d'accès.

#### Des ressources financières en diminution

Le fonds cantonal sur la gestion des déchets finance l'exploitation des ESREC cantonaux. Ce fond est alimenté par la taxe d'incinération des déchets urbains perçue à l'usine d'incinération des Cheneviers. Toutefois, depuis quelques années, les ressources financières de ce fonds sont en diminution, car la quantité de déchets incinérés aux Cheneviers diminue. Cette diminution est notamment due à l'acheminement de déchets par des acteurs privés dans d'autres usines d'incinération suisse, en l'absence d'une zone d'apport globale, privant ainsi le canton de précieuses ressources énergétiques et financières.

A ce propos, le Conseil d'Etat a lancé en janvier 2024 une action auprès du Tribunal fédéral contre la décision du Conseil fédéral qui rejette partiellement la nouvelle loi sur la gestion des déchets, notamment les dispositions de la loi liées au financement des ESREC et à l'obligation pour toutes les entreprises d'éliminer leurs déchets sur le territoire cantonal. A travers cette action, le Conseil d'Etat affirme sa volonté d'assurer le financement de la gestion des déchets, dont celui des ESREC, et défend l'obligation d'éliminer tous les déchets incinérables produits à Genève à l'usine d'incinération des Cheneviers pour produire une énergie renouvelable locale et éviter des milliers de transports de poids-lourd inutiles.

#### Des ESREC au service la population

Trois ESREC sont répartis sur le canton de Genève: la Praille, Châtillon et les Chânats. Ces espaces complètent les écopoints communaux; ils regroupent au même endroit des containers permettant de jeter des déchets volumineux (encombrants, ferraille, déchets électriques, électroniques et électroménagers, déchets de jardin), mais aussi des déchets

spéciaux comme les peintures, solvants et autres produits dangereux. Il est aussi possible d'y déposer du papier/carton, du verre, du PET et des textiles. Les horaires d'accès aux ESREC varient en fonction des saisons.

- [Retrouver les horaires, les types de déchets et les adresses des ESREC](#)
- Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat du 20 décembre 2023

*Pour toute information complémentaire: service de géologie, sols et déchets, DT, [gesdec@etat.ge.ch](mailto:gesdec@etat.ge.ch)*